

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

RÉUNION DU 8 mars 2012

Tenue à l'Hôtel de Ville de Portneuf, à laquelle étaient présents messieurs, Sylvain Caron président, Jacquelin Martel conseiller, Henri-Louis Brousseau, Jean Genest, Pierre Gignac et Jean-François Jourdain, fonctionnaire désigné agissant à titre de secrétaire du comité.

Étaient absents, Chantale Hamelin conseillère municipale et Jean-François Labrecque.

L'ordre du jour est proposé par M. Henri-Louis Brousseau et adopté tel que rédigé.

Le procès verbal de la réunion du 16 février 2011 est adopté avec les corrections demandées.

Demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une nouvelle résidence à moins de 15m de l'emprise de la voie ferrée.

Demande d'appui pour l'autorisation de déroger au règlement de zonage 116, article 6.2.5.2, concernant l'implantation d'une habitation aux abords d'une voie ferrée. Cet article interdit l'implantation de nouvelles résidences à moins de 15m de l'emprise d'une voie ferrée. Demande afin de ne pas appliquer cet article pour le lot 2 980 596 afin de construire une résidence unifamiliale selon les autres normes du règlement de zonage en vigueur.

Le comité appui cette demande à l'unanimité.

Levée de l'assemblée proposée par M. Henri-Louis Brousseau à 20h30.
Prochaine réunion prévue pour le mercredi 29 mars 2012 à 18h30.

Président

Secrétaire